



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

intérieur : personnel
Question écrite n° 9148

Texte de la question

M. Jean-David Ciot interroge Mme la ministre de la réforme de l'État, de la décentralisation et de la fonction publique sur les modalités d'accès aux postes de délégué du préfet. En l'état, il semblerait que les personnels issus de la fonction publique hospitalière soient empêchés de candidater sur ce type d'emploi en raison de leur statut professionnel. Il souhaiterait connaître les raisons de cette limitation, et la position du Gouvernement sur une possible évolution des règles régissant le recrutement de ces agents publics.

Texte de la réponse

Les emplois de délégués du préfet ont été mis en place à compter de 2008 dans le cadre du « Plan espoir banlieues ». Ces emplois sont pourvus par des fonctionnaires mis à disposition par leur administration d'origine, le remboursement de la rémunération afférente étant opéré par transfert de crédits sur une base forfaitaire. Ce dispositif ne permet pas un remboursement conforme aux dispositions législatives applicables aux établissements relevant du titre IV du statut général des fonctionnaires si la candidature d'agents issus de la fonction publique hospitalière venait à être retenue. Il en serait de même dans le cas d'agents de la fonction publique territoriale. Un certain nombre d'agents de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière ont, cependant, pu être recrutés par voie de détachement dans des corps de fonctionnaires de l'État pour exercer les fonctions de délégué du préfet. Une telle position ne peut toutefois être généralisée compte tenu de l'absence de corps de fonctionnaires ayant vocation à exercer les fonctions de délégué du préfet.

Données clés

Auteur : [M. Jean-David Ciot](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (14^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 9148

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : Réforme de l'État, décentralisation et fonction publique

Ministère attributaire : Réforme de l'État, décentralisation et fonction publique

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [6 novembre 2012](#), page 6254

Réponse publiée au JO le : [30 avril 2013](#), page 4822